

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 26 mars 2009**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUECCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

#### **RNOV 003-1168/09/CC**

### **■ Attribution d'une subvention pour l'année 2009 à l'association du PLIE pour la mise en oeuvre du Plan Local pour l'insertion et l'emploi Marseille Provence Centre** **DUFHSHVI 09/2782/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine, compétente en matière d'insertion par l'économique, s'est engagée dans le développement d'une stratégie communautaire en matière d'insertion par l'économique à l'échelle de son territoire.

Cette intervention repose sur trois PLIE développés selon les spécificités des trois bassins qui composent la Communauté Urbaine :

- ✓ Le PLIE Marseille Provence Métropole Est
- ✓ Le PLIE Marseille Provence Métropole Centre
- ✓ Le PLIE Marseille Provence Métropole Ouest

L'objectif est de stabiliser en emploi durable des personnes qui en sont écartées par leurs difficultés sociales ou professionnelles.

Les PLIE, en coordonnant les acteurs du développement économique et ceux du développement social d'un même territoire, permettent de mettre en place des parcours individualisés avec un accompagnement personnalisé et différentes étapes pour le retour ou l'accès à des emplois de premier niveau de qualification.

Marseille Provence Métropole soutient les structures associatives gestionnaires de ces PLIE, conformément aux protocoles d'accord qui définissent leur mise en œuvre et les engagements financiers des différents partenaires.

Le protocole d'accord du PLIE MPM Centre couvre les communes d'Allauch, Marseille, Plan-de-Cuques et Septèmes-les-Vallons.

Le protocole d'accord couvrant les années 2008 – 2010 a été approuvé par le Conseil de Communauté du 8 octobre 2007.

Les objectifs de ce protocole d'accord sont les suivants :

- 4 400 adhérents accompagnés à l'emploi, dont 3 400 nouvelles entrées (soit 1 130 nouveaux adhérents par an),
- 3 200 adhérents concluront leur parcours avant la fin du protocole, dont 50% en insertion professionnelle réussie (soit 1 600 personnes au total, et 530 par an).

Au 31 décembre 2008 :

- 2006 personnes en parcours actif ont été accompagnées, dont 1009 personnes entrées en 2008,
- près de 400 personnes ont accédé à un emploi durable.

Au-delà de ces chiffres, l'année 2008 a été marquée par l'élaboration d'un référentiel pour une certification, autour de 9 engagements « qualité de services », du processus d'accompagnement à l'emploi.

Ce référentiel, que le PLIE Marseille Provence Métropole Centre a construit avec l'AFNOR, a été validé le 19 février 2009, au terme de plusieurs mois de travail.

Après une première année de lancement en 2007, 2008 a permis au PLIE Marseille Provence Métropole Centre de développer son animation des clauses d'insertion dans les marchés publics. La plupart des donneurs d'ordre publics passe désormais par le PLIE Marseille Provence Métropole Centre dans ce cadre. Ainsi, plus de 35 000 heures de travail dédiées à des personnes en insertion ont été réalisées cette année.

De la même manière, après une manifestation de lancement en décembre 2007, le label Empl'itude a connu son vrai démarrage en 2008 auprès d'entreprises labellisées pour leurs actions exemplaires en faveur de l'emploi.

2008 est aussi la première année en matière de gestion des fonds européens dans le cadre de la subvention globale. LE PLIE Marseille Provence Métropole Centre a dû établir en 2008 un guide des procédures et un descriptif de gestion afin de démontrer sa capacité à gérer des fonds européens de manière efficace et sécurisée.

Compte tenu de ce bilan et des engagements pris dans le protocole d'accord 2008-2010, la Communauté Urbaine versera sa participation annuelle qui s'élève à 1 050 000 Euros.

Les modalités de versement de cette subvention sont définies par une convention prévue pour la durée du protocole d'accord, c'est-à-dire 3 ans, et approuvée par la délibération n° ECO 005-018/08/BC du 8 février 2008.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La circulaire DGEFP 99/40 du 21 décembre 1999 sur le développement des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi ;
- La délibération n° ECO 4/892/CC du 8 octobre 2008 approuvant le protocole d'accord 2008 – 2010 ;
- La délibération n° ECO 005-018/08/BC du bureau de la Communauté urbaine du 8 février 2008 relative à l'approbation d'une convention entre la Communauté urbaine et l'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la Communauté urbaine est compétente de plein droit en matière d'insertion par l'économique,
- Que la Communauté urbaine souhaite développer une politique d'insertion par l'économique à l'échelle du territoire communautaire,
- Que la Communauté urbaine est signataire du protocole d'accord du PLIE MPM Centre,

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est attribué le versement d'une subvention d'un montant de 1 050 000 Euros pour l'année 2009 à l'association du PLIE pour la mise en oeuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Métropole Centre.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2009 de la Communauté urbaine – Sous-politique E 120 - Nature 6574 - Fonction 90.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée  
à l'Emploi

Sabine BERNASCONI

Pour Présentation,  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI